

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 1658**

**35 – ILLE-ET-VILAINE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO**

**Créations d'établissements**

130 125 529 RCS Saint-Malo.

**VIVIVRE.**

*Forme* : Société coopérative d'habitants à forme civile.

*Administration* : Gérant, Associé indéfiniment responsable : BROUDIC Matthieu ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : DELANNOY Sophie, Cotentine, Aude ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : FRERE Ulysse ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : MEILHAT Marie, Chloé ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : GODBILLOT Noémie, Cécile ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : OUVREARD Alexis ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : ANNE Camille, Manon, Marie.

*Capital variable* : 7000.00 EUR (capital variable minimum : 2000.00EUR).

*Adresse* : 19, Le Croix Chemin, 22550 Hénanbihen.

*Origine du fonds* : Création.

*Etablissement* : siège et établissement principal.

*Activité* : fournir à leurs associés personnes physiques la jouissance d'un logement à titre de résidence principale et de contribuer au développement de leur vie collective dans les conditions prévues au présent article. pour cela, la société peut : 1 acquérir un ou plusieurs terrains ou des droits réels permettant de construire ; 2 construire ou acquérir des immeubles à usage principal d'habitation destinés à leurs associés ; 3 attribuer la jouissance de ces logements à leurs associés personnes physiques au moyen du contrat coopératif mentionné à l'article L. 201-8 ; 4 gérer, entretenir et améliorer les immeubles mentionnés au 2 du présent article ; 5 entretenir et animer des lieux de vie collective ; 6 offrir des services à leurs associés et, à titre accessoire, à des tiers non associés. cet ensemble immobilier et foncier est sis sur la commune de hénanbihen. le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement..

*Adresse* : 19, Le Croix Chemin, 22550 Hénanbihen.

*A dater du* : 17 septembre 2026.

*Date de commencement d'activité* : 11 septembre 2026.